



SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2020

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L712-4, L712-5, L719-6, L719-1, et L719-2 ;
Vu les articles D719-1 et suivants du Code de l'Éducation relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 26 juin 2020 ;
Vu l'arrêté E-2020-19 relatif aux modalités d'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans, en date du 6 juillet 2020 ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 8 octobre 2020 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E-2020-23 relatif aux candidatures recevables et irrecevables du 9 octobre 2020 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

*Grand secteur de formation
Disciplines juridiques, économiques et de gestion*

Article 1^{er} : Aucune candidature n'ayant été déposée, le siège de titulaire et le siège de suppléant feront l'objet d'une élection ultérieure.

*Grand secteur de formation
Lettres, Sciences Humaines et Sociales*

Article 2 : Le siège de titulaire et le siège de suppléant sont attribués au scrutin majoritaire à un tour :

Inscrits : 13 Votants : 6 Bulletins blancs : 0 Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 6 Taux de participation : 46,15 %

A obtenu :

Liste « Pour la représentation des doctorant.e.s LLSH » :

6 voix

6 voix

Article 3 : Sont en conséquence proclamées élues :

Liste « Pour la représentation des doctorant.e.s LLSH » :

- ALTHABEGOITY Galla (titulaire)
- GEMON Cathy (suppléante de Madame ALTHABEGOITY Galla)

**Grand secteur de formation
Sciences et Technologies**

Article 4 : Les deux sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

Inscrits : 27 Votants : 8 Bulletins blancs : 0 Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 8 Taux de participation : 29,63 %

A obtenu :

Liste « CONNECTONS NOS TALENTS » présentée par Steeve THANY :

8 voix

8 voix

Article 5 : Sont en conséquence proclamés élus :

Liste « CONNECTONS NOS TALENTS » présentée par Steeve THANY :

- FLAUGERE Robin (titulaire)
- TAN Zlansou (titulaire)
- ELAHRES Mustafa (suppléant de FLAUGERE Robin)

Article 6 : Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Article 7 : Les directeurs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ils sont également tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs. Ils procéderont à l'affichage dans leurs locaux respectifs du présent arrêté.

Orléans, le 23 octobre 2020

Le Président

Pour le Président de l'Université
d'Orléans et par délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Eric BLOND

Ary BRUAND